

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 14 octobre 2024 à 18h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

HERFELD Marie-Laurence	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	ANDRE René
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
SCHNEIDER Brigitte	SCHULTZ Laurent	FERRERO Marc	RENAUX Patricia
BECKER Patrick	CORAZZA Jean-Luc	SCHITZ Denis	FRADELLA Cédric
KORMANN Olivier	TACCONI Pierre	WEIS Mathieu	RECH Serge
ZIEGLER Damien	BERNARDI Alessandro	PAQUET Michel	SEGURA Olivier
MATHIEU Bertrand	REBSTOCK Alexandra	HATRI Aïcha	MENTION Fanny
HOLSENBURGER Alexandre	PHILIPPE Lionel	SCHIVRE Marc	BAUR Denis
LORENTZ Maurice	BRUSCO Stephan	SAUVAGE Cathy	

Procurations :

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BAUR Denis
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	HERFELD Marie-Laurence
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel
POUGET Clémence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
GHAMO Joseph	a donné procuration à	KORMANN Olivier

Absents excusés :

SCHREIBER Roger	GRILLO Marie	MELEO Guy	KASPAR COTRUPI Angèle
-----------------	--------------	-----------	-----------------------

Absents non excusés :

ACKER Christine	ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle	BEY Michèle
ABATE Patrick	PAULY Elsa	VETZEL Caroline	GUERMANN Bernard
DEUTSCH André	LANGMAR Déborah	SCHUTZ Sylvie	

La séance débute à 18h39

*Suppression du point « proposition de modification rectificative des statuts du SMiTU » et ajout d'un point sur table :
Installation de Mme SAUVAGE Cathy, déléguée de Guénange.*

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 15

Installation de Mme SAUVAGE Cathy

A partir du Point 2 :

Membres en exercice : 60
Présents : 36
Procurations : 9
Absents : 15

La séance se termine à 19h25

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

GLESER Philippe, Directeur Général des Services
AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale Adjointe des Services
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
MAIRE Jocelyn, Chargé de Communication
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau
DITZLER Mylène, Assistante de direction

POINT I-6 - DELIBERATION N°2024/I-36 - CONVENTION DE SUBVENTION – MOB D'EMPLOI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) Thionville Fensch notamment au titre des projets de transports ;

Considérant qu'afin de mieux répondre aux besoins de développement de la pratique des modes doux et en particulier du vélo, la SMiTU a souhaité reprendre le partenariat mené jusqu'à présent entre la Ville de Thionville et l'Agglomération Portes de France Thionville et l'association Mob d'Emploi ;

Considérant que dans le cadre de la préservation du tissu associatif local, le SMiTU a souhaité ce partenariat avec l'Association Mob d'Emploi ;

Considérant que Mob d'Emploi joue un rôle phare dans le déploiement de l'offre de mobilité à l'échelle du territoire communautaire ;

Considérant que l'association permet de développer une offre de service adaptée dans un cadre permettant le retour à l'emploi de personnes en situation d'insertion ;

Considérant que pour répondre aux attentes manifestées en matière de déploiement de l'offre vélo sur l'ensemble du territoire, il fallait pouvoir apporter à l'Association Mob d'Emploi les moyens nécessaires à l'extension de son rayonnement ;

La convention soumise à l'approbation du Comité Syndical a pour objet de définir les conditions techniques et financières, avec notamment l'attribution d'une subvention pour un montant de 55 000 euros annuelle.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de valider les termes du projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser le Président du SMiTU à signer cette convention, ainsi que tout éventuel avenant relatif à sa bonne exécution.

Le Bureau Syndical du 1^{er} octobre 2024 a donné un avis favorable.

La Commission Technique Réunie du 10 octobre 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider les termes du projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser le Président du SMiTU à signer cette convention, ainsi que tout éventuel avenant relatif à sa bonne exécution.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 15 octobre 2024

Le Président,
Rémy DICK

